



**VILLE DE PARMAIN**  
**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
*(En exécution de l'article L. 2121-10  
du Code Général des Collectivités Territoriales)*

Parmain, le 2 juin 2023

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Je vous prie de bien vouloir assister à la séance du Conseil municipal qui se réunira en séance ordinaire le :

**Vendredi 9 juin 2023 à 18h00**  
Salle du Conseil Municipal

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1) Élections des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



**Loïc TAILLANTER**

**Maire de PARMAIN**

**Vice-Président de la Communauté de Communes  
de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts**